

TRAITEMENT PAR BANDELETTES DE L'INCONTINENCE URINAIRE D'EFFORT

NOTICE D'INFORMATION DESTINÉE AUX PATIENTES

Aujourd'hui, votre chirurgien vous a proposé de traiter votre incontinence urinaire d'effort par la pose d'une bandelette.

Cette intervention chirurgicale mini-invasive présente de nombreux avantages et donne de bons résultats au prix d'une hospitalisation courte.

QU'EST-CE QUE L'INCONTINENCE URINAIRE D'EFFORT ?

C'est la perte involontaire d'urines lors d'un effort : toux, jogging, port de charges lourdes...

Sachez qu'il existe d'autres types d'incontinence, en particulier l'incontinence urinaire d'urgence ou impériosité mictionnelle, qui se traduit par des envies soudaines et irrépressibles, qui se traite en principe médicalement et l'incontinence par déficit musculaire qui se traite par rééducation.

Il arrive fréquemment que l'incontinence d'effort et l'incontinence d'urgence soient associés, avec une composante plus ou moins importante de l'un ou l'autre type.

Votre médecin, par un interrogatoire, un examen clinique et parfois par des examens complémentaires tel l'examen urodynamique précisera le type d'incontinence.

QU'EST-CE QU'UNE BANDELETTE ?

La bandelette est un traitement chirurgical peu invasif de l'incontinence urinaire d'effort de la femme. Le chirurgien place, sous l'urètre, une bandelette de matériel biocompatible : cette bandelette soutient l'urètre, qui sera de nouveau capable de retenir les urines, en particulier lors d'efforts.

Ce traitement chirurgical par bandelette est pratiqué depuis 1994 avec un taux de succès compris entre 80 et 90% à 5 ans selon les études cliniques récentes.

.../...

COMMENT EST MISE EN PLACE LA BANDELETTE ?

La mise en place de la bandelette se fait sous anesthésie locale, locorégionale ou générale, selon le choix du chirurgien et de l'anesthésiste. Au bloc opératoire, vous êtes installée en position gynécologique. Le chirurgien pratique une petite incision (2 cm) à l'intérieur du vagin ainsi que 2 incisions (1 cm) soit sur la face supérieure du pubis soit sur la face interne des cuisses, selon la technique chirurgicale la plus adaptée qui sera choisie par le chirurgien.

L'intervention est de courte durée (en moyenne de 15 à 30 minutes), suivie habituellement d'une hospitalisation de 24 à 48 heures.

EXISTE-T-IL DES CONSÉQUENCES À LA MISE EN PLACE DE LA BANDELETTE ?

La mise en place de la bandelette est une opération connue et bien réglée dont le déroulement est simple dans la majorité des cas.

Mais vous devez savoir que toute intervention chirurgicale peut comporter certaines conséquences :

- La manière d'uriner pourra être modifiée : jet plus faible et qui dure plus longtemps.
- Parfois, il a été décrit une augmentation du nombre des mictions associée à une envie impérieuse d'uriner. Ces troubles sont transitoires et pourront être traités par un traitement médical associé.
- La tolérance de la bandelette est excellente, mais comme tout matériau implantable, il y a un risque d'extériorisation.

Votre chirurgien, ainsi que votre anesthésiste, vous préciseront les conséquences possibles, liées à votre état général, au degré de votre incontinence et à votre histoire.

QUE SE PASSE-T-IL APRÈS L'INTERVENTION ?

En général, une sonde urinaire est laissée pendant quelques heures. A son retrait, le chirurgien vérifie que vous urinez normalement. Les patientes décrivent parfois, au niveau du périnée, une légère gêne qui disparaît rapidement. Vous sortirez 24 ou 48 heures après l'intervention.

Y-A-T-IL DES PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES DANS LES JOURS SUIVANT L'INTERVENTION ?

La convalescence dure habituellement quelques jours, mais cela dépend aussi des activités que vous exercez. Il vous sera conseillé d'attendre 6 semaines avant les reprises d'activités sportives, ou de relations sexuelles.

Y-A-T-IL UN SUIVI MÉDICAL PARTICULIER ?

Une visite de contrôle vous sera proposée par votre chirurgien, dans les 2 mois qui suivent l'intervention.
